



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 19 décembre 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni en mairie le vendredi 19 décembre à 20h00 sous la présidence de Christian GARIOUD, Maire, à la suite de la convocation adressée le 13 décembre 2025

Présents : BLANCHET Alain - COTTAREL Guy-Noël - GARIOUD Christian - JACQUET Patricia - MIGUET Corinne - REVOL Gilbert

Excusés : GONSETH Mathilde- PADEY Guillaume BONASSI Stéphane -- LEGLISE Sébastien

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 6

Nombre de votants : 6

Le quorum est atteint.

Le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Patricia JACQUET est élue secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT

A l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 17 novembre est approuvé par les conseillers municipaux.

❖ DELIBERATION : APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SDES

2025-27

Mr le Maire explique que le Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie (SDES) a été créé en 1996, pour répondre au besoin des communes savoyardes de s'unifier et de stabiliser la distribution d'Électricité (prix, volume, période de distribution...) Le SDES devient alors l'autorité Organisatrice de la Distribution Publique d'Électricité (AODE) sur le département de la Savoie pour les 265 communes lui ayant délégué la compétence en la matière

Le SDES propose un accompagnement technique et financier sur diverses missions telles que l'enfouissement des réseaux secs, la performance énergétique de l'éclairage public, la rénovation énergétique du patrimoine bâti, la production d'Énergie renouvelables mais aussi la mobilité électrique.

Les évolutions du SDES traduisent son ambition de demeurer un acteur central et innovant au service des collectivités savoyardes, en accompagnant la transformation énergétique du territoire dans une logique de solidarité, de mutualisation et de performance.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré vote à l'unanimité et donne pouvoir au maire pour signer nouveau statut du SDES:.

❖ **DELIBERATION : AUTORISATION DU PAIEMENT DES INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DU BUDGET 2026** 2025-29 .

Mr le Maire présente l'avancement de la restauration énergétique du presbytère, celle-ci devant se finir au 16 janvier 2026.

Afin de payer les travaux avant le vote du budget 2026, il demande au conseil l'autorisation de noter l'avancement pour un montant de 130 000.00 euros.

Le conseil municipal après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, approuve le montant de l'enveloppe.

❖ **DELIBERATION ; AUTORISATION D'ACHAT TERRAIN LES ROUBINS**

2025-30

Monsieur le Maire a demandé au conseil en début de séance d'ajouter un point sur l'achat des terrains, l'autorisation étant donné, il propose aux membres du conseil municipal d'acquérir les parcelles cadastrées Lieu dit « CURIER-LES CHAMPS ROUBIN-LA VIGNE » N° – 1704 – 1702 – 1698 – 1696 – 1690

L'acquisition de ces parcelles permettrait la réalisation d'un passage d'engin agricole

Le prix de ces surfaces est estimé à 0.50€/m², hors frais de notaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- ACCEPTE l'acquisition du terrain pour un montant 0.50 €/m²
- DIT que la commune de Loisieux prendra en charge les frais de notaire afférent à cette acquisition de parcelles,
- DIT que les crédits ouverts au BP 2025, chapitre 21 – article 2111, sont suffisants pour l'acquisition de ces parcelles,
- AUTORISE le Maire à signer tous documents utiles à la transaction.
- DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Savoie et au comptable. Parcelles,

❖ **QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES**

- ⇒ **Adhésion Entre nous** : Le cotisation du contrat de l'offre en complémentaire sante « Mutuelle Communale » n'augmenterons pas pour l'année 2026.

Fin de la séance à 21 heures 30

Les réunions du conseil municipal sont publiques. Si vous avez des remarques à formuler sur les décisions prises, n'hésitez pas à vous exprimer.

Le Maire
Christian GARIOUD

